

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « LUCKY PARK »
(Applicable à compter du 6 février 2023)

Article 1
Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 d'unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 3 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 3 € ».

Article 3
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	30 000 €	60 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
340 lots de	100 €	34 000 €
50 000 lots de	20 €	1 000 000 €
187 000 lots de	12 €	2 244 000 €
237 000 lots de	6 €	1 422 000 €
390 000 lots de	3 €	1 170 000 €
864 352 lots formant un total de		5 940 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur une même unité de jeu.

Article 4
Description du jeu

4.1 Chaque unité de jeu comporte trois étapes de jeu :

- Une première dénommée « JEU 1 – Le Tir à la Carabine » ;
- Une seconde dénommée « JEU 2 – La Machine à Pince » ;
- Une troisième dénommée « JEU 3 – Le Chamboule-Tout ».

4.2 Première étape de jeu dénommée « JEU 1 – Le Tir à la Carabine »

4.2.1 Le « JEU 1 » est composé d'une zone de jeu cliquable, représentée par six ballons de baudruche.

4.2.2 Les éléments inscrits sous la zone de jeu sont des montants en euros, inscrits en chiffres, parmi les montants suivants : 3 €, 6 €, 12 €, 20 €, 100 €, 1 000 €, 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

Il y a au total 6 montants à découvrir.

4.2.3 Le joueur clique sur les 6 ballons composant la zone de jeu et découvre 6 montants en euros, conformément au sous-article 4.2.2.

4.2.4 Si le joueur découvre, dans la zone de jeu, trois fois le même montant en euros, l'unité de jeu est gagnante et il remporte ce montant. Le cumul des gains est impossible.

4.2.5 Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.3 Seconde étape de jeu dénommée « JEU 2 – La Machine à Pince »

4.3.1 Le « JEU 2 » est composé d'une zone de jeu cliquable, représentée par trois boutons jaunes activant les pinces et dévoilant le contenu des trois cadeaux affichés à l'écran.

4.3.2 Les éléments inscrits dans les cadeaux de la zone de jeu sont des symboles. Il y a au total 9 symboles à découvrir, soit 3 symboles dans chaque cadeau.

4.3.3 Le joueur clique sur les boutons jaunes pour activer les pinces et ouvrir les trois cadeaux, et découvre 9 symboles, conformément au sous-article 4.3.2.

4.3.4 Si le joueur découvre, dans les trois cadeaux, un ou plusieurs symboles « bonbon », il remporte le montant en euros associé au nombre de symboles « bonbon » découverts, conformément aux règles figurant sur l'écran de l'unité de jeu et reproduites ci-dessous :

Nombre de symboles « bonbon » découverts au « JEU 2 »	Montant en euros remporté par le joueur
1 symbole « bonbon » découvert	3 €
2 symboles « bonbon » découverts	6 €
3 symboles « bonbon » découverts	20 €
4 symboles « bonbon » découverts	100 €

Le cumul des gains est impossible.

4.3.5 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 Troisième étape de jeu dénommée « JEU 3 – Le Chamboule-Tout »

4.4.1 Le « JEU 3 » est composé de deux zones de jeu cliquables, réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « NUMÉROS GAGNANTS », représentée par trois balles ;
- Une zone de jeu dénommée « VOS NUMÉROS », représentée par neuf boîtes de conserves.

4.4.2 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » sont des numéros, inscrits en chiffres, parmi les numéros suivants : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13,

14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, à l'exclusion de tout autre numéro.

Il y a au total 3 numéros à découvrir.

- 4.4.3 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « VOS NUMÉROS » sont des numéros, inscrits en chiffres, parmi les numéros suivants : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, à l'exclusion de tout autre numéro.

Chaque numéro est associé à un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 3 €, 6 €, 12 €, 20 €, 100 €, 1000 €, 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

Il y a au total 9 numéros associés à un montant en euros à découvrir.

- 4.4.4 Le joueur clique sur la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » et découvre 3 numéros, conformément au sous-article 4.4.2.

Le joueur clique ensuite sur la zone de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre 9 numéros et les montants en euros associés, conformément au sous-article 4.4.3.

- 4.4.5 Si le joueur découvre, parmi les 9 numéros de la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un ou plusieurs numéros identiques à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) numéro(s) de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » identique(s) à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS ».

- 4.4.6 Le « JEU 3 » est perdant dans tous les autres cas.

- 4.5 Le joueur peut à tout moment de l'unité de jeu choisir le mode « AUTO », afin que le système procède automatiquement à la révélation des zones de jeu occultées.

- 4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

- 4.7 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 17 novembre 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI